

Emilien de Forget, un sous-préfet dans le piège

par Patrice de Larrard, trésorier de la Société historique de Compiègne

Emilien était sous-préfet de Rocroi depuis un an quand il reçut son avis de nomination à Compiègne dans les premiers jours de décembre 1851. Il ne pouvait prendre cette nouvelle que comme une faveur que lui faisaient les demi-frères qui veillaient sur sa carrière et sa famille : le président Louis Napoléon Bonaparte et le duc de Morny, ministre de l'intérieur. En effet, ces derniers étaient les fils d'Hortense de Beauharnais et la mère d'Emilien descendait également des Beauharnais par les femmes ; bref, Emilien était un parent au 7^{ème} degré des deux hommes les plus puissants du moment en France. Evidemment, cette parenté avait incité les deux artisans du coup d'Etat du 2 décembre à placer à Compiègne un homme qu'ils considéraient, par sa naissance, comme un des leurs, alors que les bonapartistes avérés n'étaient pas encore monnaie courante. Il faut ajouter que, outre ces liens de parenté, le père d'Emilien avait donné des gages de fidélité à Napoléon 1^{er} comme auditeur au conseil d'Etat chargé des tâches administratives les plus diverses, comptable des voyages de l'Empereur qu'il accompagna en Russie et en Allemagne, intendant de la Silésie, commissaire de police dans un port hollandais sur la mer du Nord...si bien qu' au dernier moment l'Empereur le fit baron le 2 janvier 1814. Louis XVIII le nomma sous-préfet de Riom, mais dès le « vol de l'Aigle », il arma et habilla à ses frais 50 chasseurs de sa région... ce qui justifia sa révocation lors du retour du roi en 1815 !

Très vite, Emilien de Forget découvrit que le cadeau était empoisonné, quand il reçut la liste des suspects de son arrondissement à arrêter, suite aux incidents consécutifs au coup d'état. Il se précipita dès janvier à l'Elysée pour remettre sa démission ; mais ses mentors arrivèrent à le convaincre qu'il ne pouvait pas abandonner son poste alors que l'élection législative se tenait le mois suivant. D'ailleurs celle-ci se passa bien car le député Barrillon qui avait soutenu Cavaignac ne fut pas réélu tandis que Lemaire, rallié au nouveau régime, l'était. Toutefois, en n'informant pas le préfet de l'Oise, André Randouin, son chef direct, il venait de se faire un ennemi.

Celui-ci n'avait pas les atouts des Forget et son seul point d'appui était la famille Berthier car il avait épousé une nièce du maréchal. De plus, sa carrière avait été difficile car, nommé sous-préfet de Blaye, il avait montré trop de déférence à la Duchesse de Berry emprisonnée dans le fort de cette ville, ce qui provoqua sa révocation le 5 janvier 1833. Les Berthier lui obtinrent la sous-préfecture de Dunkerque où il resta 12 ans avant d'être envoyé pour des raisons électorales au purgatoire, comme inspecteur général des prisons. Il fut sauvé par la révolution de 1848 et sa nomination par le prince président à la préfecture de Beauvais. Homme d'action, le préfet Randouin ne manque pas de remarquer que dans la lutte électorale, *«son prédécesseur (celui d'Emilien), Monsieur Léautaud, s'est fixé à Compiègne, non sans dessein, et tient maison ouverte, tandis que la sous-préfecture est demeurée constamment fermée»*. Il déplore également le retard d'exécution des ordres d'arrestation suite aux hésitations du sous-préfet. Il le décrit ainsi : *« Il puise dans son cœur l'intelligence politique, mais son extrême morosité nuit à son influence sur les hommes. Son esprit fin, ses goûts et son penchant sont plus prononcés pour l'étude et le travail de cabinet que pour le monde dont il s'isole trop. »*

La seconde pomme de discorde va apparaître avec le remplacement des membres des institutions locales. A la suite du coup d'Etat l'ancien maire, Viet, fut révoqué et la préfecture choisit par arrêté du 6 décembre 1851, dans l'ancienne municipalité, le notaire Eugène Floquet pour diriger la mairie provisoire. Le 26 mars 1852, celui-ci dut s'effacer au profit du maire « définitif », Deverson, président du tribunal de commerce. Or les deux se détestaient, le second prétendant avoir été maltraité par ledit notaire. Le problème est qu'Emilien de Forget montrait une nette préférence pour Floquet et très vite les incidents se succédèrent. Dans une lettre à Emilien du 12 août, le préfet en établit une liste complète :

« Je suis pénétré et affligé au moins autant que vous des difficultés de votre position à Compiègne ; ce qui arrive est la conséquence forcée de l'antagonisme qui a été entretenu depuis quatre mois entre la mairie provisoire et la mairie définitive. Le droit a passé à la mairie actuelle et le crédit est resté à la mairie provisoire ; l'une a été traitée avec froideur, l'autre avec une bienveillance marquée sur laquelle elle a habilement fondé son importance. Vous n'avez jamais voulu autre chose que cultiver des relations

qui vous étaient agréables, mais on a exploité les apparences et on a puisé une force morale dont l'autre mairie a pris justement ombrage.

Il y a des sacrifices qu'un administrateur doit savoir faire. Quand les situations changent, les relations doivent profondément se modifier, sous peine de créer les plus grands embarras.

La nomination de monsieur Floquet, malgré le maire, au bureau d'administration du collège et la composition légitimiste du conseil de recensement sont deux fautes que vous n'eussiez pas commises si vous aviez été plus libre de vos actions et dégagé de certains liens.

Quant au nouveau conseiller général (Floquet, élu contre le candidat officiel), je suis bien convaincu qu'il ne veut pas être un homme d'opposition, mais la force des choses pèse sur lui comme les autres, et les faits regrettables que vous me signalez ne définissent que trop le caractère de son triomphe. »

En octobre, Emilien de Forget fait un rapport si minimaliste au préfet Randouin, sur le Te Deum organisé à Compiègne en l'honneur du prince-président, que le préfet, excédé, demande son déplacement. Il l'accompagne de toute sa rancœur accumulée : *« Je ne peux me dispenser, monsieur le ministre, de remarquer de manière générale, l'embarras et la complication qu'apporte dans le service un sous-préfet qui prétend prendre son point d'appui non pas à la préfecture, non pas au ministère de l'intérieur, mais à l'Elysée, et qui a le malheur de faire fausse route ».*

L'issue va venir par hasard, comme dans les mauvais romans. En novembre, Emilien de Forget acquiert un nouveau cheval...il l'emmène en forêt... la bête s'emballe...le cavalier tombe...forte commotion au front...le 15 novembre sa famille ramène le blessé à Paris... deux jours plus tard Jean-Joseph Mercier s'installe à la sous-préfecture.

Il faut cependant ajouter que Deverson sera promptement écarté le 23 juin 1853 au profit d'Arachequesne, compiégnois de naissance ayant fait sa carrière à Paris comme inspecteur des écoles municipales. On notera que ce maire ne fut pas pris au sein du conseil municipal, grâce à la loi du 7 juillet 1852 qui l'autorise. Suite à la santé défaillante du maire en place, le décret du 29 août 1863 nomme à sa place Eugène Floquet, conseiller municipal depuis 18 ans et ayant déjà assuré la fonction à titre provisoire pendant près de 4 mois. Il restera en poste jusqu'à sa mort le 8 janvier 1872, figurant

ainsi parmi les quelques maires de préfecture et sous-préfecture à survivre politiquement à la défaite de 1870 et à la chute de l'Empire. D'ailleurs, sur le site de la Société Historique de Compiègne, dans la rubrique concernant la rue Eugène Floquet, plusieurs lignes sont consacrées à l'efficacité de cet édile. Peut-être qu'Emilien de Forget ne s'était pas trompé dans son appréciation de l'homme ?

oooooooooooo

Le XIX siècle français est scandé de changements de régime qui se répercutent dans la composition des municipalités des grandes villes. Le plus souvent le choix d'un maire sur des critères essentiellement politiques s'avère mauvais car les talents que doivent avoir les édiles sont spécifiques à leur fonction et les « hommes nouveaux » manquent d'expérience. La mise en place de « municipalités provisoires » pour laisser du temps au choix n'améliore pas vraiment le processus, parfois l'aggrave. Sur tous ces points Compiègne n'est, à l'époque, nullement une exception.

Il est cependant intéressant de vérifier si l'intérêt très marqué de Napoléon III pour Compiègne a eu un effet sur la stabilité des édiles relativement au reste du pays. Pour cela, j'utilise l'étude réalisée sur huit années conduite par messieurs Maurice Agulhon, Jean-Louis Robert et William Serman sur les maires de plus de 1200 communes réparties sur 13 arrondissements français de 1811 à 1966. L'analyse est cadencée par des dates choisies dans le souci d'éviter les périodes de changement de régime qui induisent une accélération temporaire de la rotation des maires. Pour le Second Empire la coupe est faite en 1866. En ne retenant que les villes de 10 000 habitants et plus, la durée de fonction moyenne des maires en place à cette date est de 14,5 ans, alors que la moyenne pour toutes les communes de l'échantillon dépasse 16 ans. (Structurellement les grandes villes ont un taux de rotation plus fort, notamment parce que celles-ci ont leur maire nommé par le pouvoir exécutif). En 1866 le maire de Compiègne est Floquet qui a une durée cumulée en place de 9 ans. Compiègne est donc sensiblement en-dessous de la moyenne de l'échantillon. Cela aurait tendance à confirmer

l'impact de l'interventionnisme accru du pouvoir central dans la gestion compiégnoise.

En utilisant la même méthode, nous pouvons comparer la stabilité des maires à celle des agents locaux du pouvoir exécutif. Pour cela nous avons calculé la durée moyenne dans le poste des 10 sous-préfets et 3 préfets en fonction en 1866 dans les susdits arrondissements. Elle est de 6,4 ans, bien en-dessous de celle des maires. Cette différence s'explique par la position des sous-préfets, directement soumis à la férule du ministre de l'intérieur, mais aussi par leur souci de carrière qui leur fait désirer sans cesse des postes plus enviabiles alors que le maire, lui, souhaite par nature s'enraciner dans sa commune.

De plus, si nous prenons la durée de fonction moyenne de tous les chefs des 13 arrondissements durant l'ensemble du Second Empire, le chiffre tombe à près de 4 ans. Cela montre bien que le coup d'Etat de décembre 1851 a déstabilisé l'administration qui n'a retrouvé son équilibre que dans les années 60. Cette remarque est particulièrement valable pour Compiègne avec un Prosper Joseph Morio de L'Isle qui est resté en poste de mai 1860 à septembre 1870 alors que l'arrondissement a usé 3 sous-préfets durant la décennie précédente ! Emilien de Forget n'était pas là au bon moment.

Patrice de Larrard

Sources : Archives Nationales, dossiers personnels de la préfectorale d'André Randouin F/1bI/172/2 et d'Emilien de Forget F/1bI/160/10 et dossier de notaire d'Eugène Floquet BB/10/1061. Les maires en France du Consulat à nos jours de M. Agulhon, L. Girard, J.L. Robert et W. Serman aux Publications de La Sorbonne en 1986.